Projet photovoltaïque du Fauga
Réunion du comité de projet
28 août 2024

Contexte

La société SOLVEO Energies développe actuellement un **projet de production d'énergie photovoltaïque au sol au sein de la commune de Le Fauga** (Haute-Garonne), sur un terrain dégradé ayant servi de dépôt de munitions. Mené **en partenariat avec la mairie, ce projet prévoit la production de 63,39 GWh d'électricité renouvelable par an** (ce qui équivaut à la consommation d'environ 19 000 habitants) ainsi que des aménagements destinés aux habitants du Fauga (espaces verts, cheminements éclairés, parcours sportif...).

Dans le cadre de la démarche de concertation que nous avons initiée sur le territoire autour de ce projet et conformément à l'article 16 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023**, la réunion du comité de projet a eu lieu le 28 août 2024 à la mairie du Fauga**.

Les maires des communes situées dans un rayon de 5 kilomètres autour du projet on été conviés (cela correspond aux villes de Muret, Eaunes, Beaumont-sur-Lèze, Mauzac, Montaut, Noé, Lavernose-Lacasse, Lherm et Saint-Hilaire), ainsi qu'un représentant de l'EPCI (Muretain Agglo) par un courrier électronique auquel était joint le dossier de présentation du projet. Monsieur Puig, maire du Fauga, a accueilli les participants en mairie.

Participants

Monsieur Viguier, Directeur études travaux, ville de Muret
Monsieur Durrieu, Chargé d'opérations, ville de Muret
Madame Lopin, Cheffe de projet, SOLVEO Energie
Madame Galey, Chargée de concertation, SOLVEO Energie

Compte-rendu des échanges

Les caractéristiques du projet, contenu dans le dossier de présentation et suivant les préconisations du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 ont été présentées aux participants. En outre, l'historique particulier du terrain a été rappelé : son passé comme site de stockage de munitions, l'occupation allemande pendant la Seconde guerre mondiale et le sabotage qui a conduit à l'importante pollution du terrain. L'acquisition par SOLVEO Energies et le processus de dépollution, en cours depuis novembre 2021, ont pu être expliqués.

Le projet d'aménagement de la parcelle, et notamment la partie cédée à la mairie et aménagée en espace vert, a ensuite été détaillé.

Suite à une question sur le planning à venir du projet, les délais d'instruction (12 mois) et la procédure d'autorisation sont expliqués par le développeur. La mise en service envisagée est estimée à la fin de l'année 2026.

Enfin, des échanges plus approfondis ont concerné la question du raccordement du projet au poste-source de Muret. En effet, MM. Viguier et Durrieu se sont montrés particulièrement intéressés par cet aspect du projet, qui concerne directement la commune de Muret. M. Viguier attire l'attention de SOLVEO Energies sur un secteur de la ville de Muret où des travaux d'aménagement du réseau d'eau sont déjà prévus. Le raccordement ne dépendant pas directement du développeur, il est néanmoins proposé à M. Viguier d'être inclus dans les échanges avec le gestionnaire de réseau et tenu au courant de l'avancée des travaux.

De plus, M. Viguier exprime une inquiétude au sujet de la capacité du poste-source de Muret, étant donnés les projets d'aménagement envisagés sur la commune. SOLVEO Energies prend note de ces remarques, qui seront évoquées auprès d'Enedis.

Pour finir, M. Viguier évoque le parcours cyclable Transgarona (itinéraire cyclable le long de la Garonne) ; le projet comportant un chemin d'accès pour les bicyclettes, son intégration dans le réseau existant pourra être étudiée.

Conclusion

La réunion du comité de projet a donc permis aux représentants de la commune intéressée par le projet d'obtenir les informations les concernant, et l'engagement du développeur qu'ils seraient pris en compte dans les discussions concernant le raccordement. MM. Viguier et Durrieu se sont montrés satisfaits des échanges.

Leur questions ont été traitées, et il n'y a pas eu d'observations supplémentaires. La majorité des invités n'a pas été présente à la réunion et SOLVEO Energies n'a pas reçu de questions suite à l'envoi du dossier de présentation ; il semble donc qu'il n'y ait pas d'inquiétudes particulières ni de questionnements autres que ceux discutés pendant la réunion.

Le présent compte-rendu est rendu public et transmis à tous les invités. SOLVEO Energies reste disponible pour répondre à toutes les éventuelles questions sur ce projet.